

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
10 mars 2025

PUBLIE LE : 17 MARS 2025

Délibération n°250310-4 : Création et modification d'emplois - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le trois mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 MARS 2025

PRESENTS

**AIGREMONT
LE PECQ**

Emma SADOUD, DELEGUEE TITULAIRE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE

LE PECQ

Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : *néant*

Communes non représentées : Chambourcy – Le Vésinet

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	9
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	9

OBJET : CREATION ET MODIFICATION D'EMPLOIS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Monsieur PRACA, Vice-président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique indiquant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'exposé du Président ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT que les besoins du service nécessitent la modification des quotités horaires affectés à 4 emplois d'éducateurs sportifs et de créer un nouvel emploi à temps non complet d'agent d'accueil caisse ;

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante ;

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de modifier la quotité horaire attribuée à 3 emplois permanents d'éducateur sportif de l'espace forme de la façon suivante :

Poste	Volume horaire initial	Volume horaire modifié
Educateur sportif	26h	18h
	7h	7h15
	9h15	9h45
	4h	7h30

DECIDE de créer un emploi permanent d'agent d'accueil caisse à temps non complet, à raison de 17,5/35^{ème}, de catégorie C, du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

DECIDE que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique. Le contractuel recruté devra justifier de qualifications dans le domaine de la vente ou de l'accueil et, si possible, d'une expérience professionnelle d'au moins 12 mois.

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, l'autorité territoriale fixera le montant du traitement selon les grilles indiciaires en vigueur et dans la limite de l'indice brut terminal afférent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

DECIDE d'approuver la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération, à compter du 1er avril 2025.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **17 MARS 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **17 MARS 2025**

Christian DUSSART
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

EMPLOIS

EFFECTIFS

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20250317-250310-4-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Service accueil et administratif

Libellé emploi	Tps de travail	Filière	Cat	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Remplacé
Responsable administratif(ve)	ETP	Adm	B	Rédacteur, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Poste vacant			
Coordonnatrice accueil et régisseur principal	ETP	Adm	B	Rédacteur	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	Activité	
Agent d'accueil caisse et administratif	ETP	Adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif	Titulaire	Dispo	Oui
	ETP	Adm	C		Adjoint administratif	Stagiaire	Activité	
	ETP	Adm	C		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Contractuel	Activité	
	17h30	Adm	C		Poste vacant			

Service Entretien Technique et Ménager

Responsable Entretien technique et ménager	ETP	Tech	B	Technicien territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	Activité	
Agent technique polyvalent	ETP	Tech	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	Titulaire	Activité	
	ETP	Tech	C		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Contractuel	Activité	
	ETP	Tech	C		Poste vacant			
Agent d'accueil et d'entretien	ETP	Tech	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	Activité	
	ETP	Tech	C		Adjoint technique	Titulaire	CLD	Oui
	ETP	Tech	C		Adjoint technique	Contractuel	Activité	
	ETP	Tech	C		Adjoint technique	Contractuel	Activité	
	ETP	Tech	C		Adjoint technique	Contractuel	Activité	
	ETP	Tech	C		Adjoint technique	Contractuel	Activité	
	ETP	Tech	C		Adjoint technique	Contractuel	Activité	
	ETP	Tech	C		Adjoint technique	Titulaire	Activité	
	ETP	Tech	C		Poste vacant			

Accusé de réception en préfecture
 078-257801340-20250317-250310-4-DE
 Date de télétransmission : 17/03/2025
 Date de réception préfecture : 17/03/2025

Espace Forme

Libellé emploi	Tps de travail	Filière	Cat	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Remplacé
Responsable	ETP	Sport	B	ETAPS principal 2 ^{ème} classe, ETAPS principal 1 ^{ère} classe	ETAPS principal 1 ^{ère} classe	Contractuel	Activité	
Educateur sportif	26h	Sport	B	ETAPS, ETAPS principal 2 ^{ème} classe	ETAPS	Contractuel	Activité	
	20h	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	30h30	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	12h45	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	7h	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	21h	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	9h15	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	4h	Sport	B		Poste vacant			

Bassin

Libellé emploi	Tps de travail	Filière	Cat	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Remplacé
Chef de bassin	ETP	Sport	B	ETAPS, ETAPS principal 2 ^{ème} classe, ETAPS principal 1 ^{ère} classe	ETAPS	Titulaire	Activité	
Maître-nageur Sauveteur	ETP	Sport	B	ETAPS, ETAPS principal 2 ^{ème} classe	ETAPS principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	Activité	
	ETP	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	ETP	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	ETP	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	ETP	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	ETP	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	ETP	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	ETP	Sport	B		ETAPS	Contractuel	Activité	
	2h			Activité accessoire	Activité accessoire			

	2h			Activité accessoire
Surveillant de baignade	ETP	Sport	C	Opérateur des APS
Surveillant de baignade	ETP	Sport	C	Opérateur des APS

Poste vacant				
Poste vacant				
Poste vacant				

Légende :

- SC : Services centraux
- Adm : Administratif
- Tech : Technique
- CLM : Congé longue maladie
- CLD : Congé longue durée
- AT : Accident du travail
- ETP : Emploi temps plein
- MOR : Maladie ordinaire

Services supports mutualisés Unilys		
	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF REEL
FILIERE ADMINISTRATIVE		
CATEGORIE A	5	5
CATEGORIE B	5	4
CATEGORIE C	6	5
Sous total Services supports	16	14
Etablissement Le Dôme		
FILIERE ADMINISTRATIVE		
CATEGORIE A	1	1
CATEGORIE B	2	0
CATEGORIE C	4	4
FILIERE TECHNIQUE		
CATEGORIE B	1	0
CATEGORIE C	12	11
FILIERE SPORT		
CATEGORIE B	18	17
CATEGORIE C	2	0
Sous total Le Dôme	39	33
TOTAL SYNDICAT	55	47

Accusé de réception en préfecture
078 257881340 20250317 250310 4 DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025